LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Centre de Marée
44420 La Turballe
Tel : 33 (0) 2 40 62 80 40
Fax : 33 (0) 2 40 99 14 59
Courriel : lapp@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400038
TVA intra 49524007754

CONSEIL CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DE LA TURBALLE

Compte rendu de la réunion du 9 novembre 2018

La réunion du Conseil Consultatif de la Halle à Marée de La Turballe a eu lieu le vendredi 9 novembre 2018 à 15h00 dans la salle de réunion de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique 2018
2. Situation des travaux en cours
3. Barème 2019
4. Questions diverses

M. PALLADIN qui regrettait en préambule la non-présence des acheteurs qui déséquilibre la représentativité du Conseil, salue l'arrivée de M. LUBERT, représentant de la Sté ANNAPAU qui vient participer au conseil.

M. BERGERE s'est excusé et a posé deux questions par écrit.

1. Bilan au 30 septembre 2018

M. PALLADIN dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et de La Turballe en particulier au 30 septembre 2018.

L'année 2018 a vu une très bonne année de germon dont les débarquements font progresser les chiffres de La Turballe par rapport à 2017.

On remarque une progression constante des achats à distance.

2. Situation des investissements réalisés

Un point est fait des différents investissements réalisés au cours de l'année écoulée, parmi lesquels :

- La réception du hangar Garlahy
- Les tours d'accès aux navires
- Un système de récupération de chaleur pour alimenter le chauffage de l'atelier mécanique et préchauffer l'eau de la machine à laver les bacs.

Au total, les investissements de la Saeml sur le port de La Turballe atteindront 352 k€ en 2018, et 654 k€ sur les deux ports.

3. Travaux et investissements prévus

M. PALLADIN présente le projet de remplacement des deux élévateurs à bateaux, tel qu'approuvé par le comité d'engagement de la Saeml.

En l'absence de subvention possible, le financement de ce projet fera appel à des concours bancaires qui devront être cautionnés par le Département compte tenu de leur durée (20 ans).

Une décision du département est attendue en janvier ou février prochain.

4. Situation financière

Le compte de résultat provisoire est estimé au 30 septembre 2018 avec un résultat positif comparable à celui de 2017.

5. Points divers

- ***Ouverture de la criée à des acheteurs hors association***

M. PALLADIN fait état de l'avancement de ce projet qui répond à une exigence réglementaire, à savoir l'accueil d'acheteur sous les HAM même en dehors d'association d'acheteurs.

À ce titre, il informe le conseil du souhait d'une association de poissonnier de Lorient d'être présente sous les criées du département.

M. PALLADIN rappelle que les criées n'ont rien à reprocher à l'ACAAPP, mais qu'elles doivent répondre à une demande de la DPMA qui rappelle depuis plusieurs mois aux HAM leur obligation en matière d'accès au marché.

Une nouvelle convention entre les HAM et l'ACAAPP est en cours de préparation.

- ***Labélisation MSC des Sardines des sardines pélagiques***

Plusieurs acheteurs nous ont fait part de leur intérêt à ce que la sardine de pélagique puisent être labelisée MSC comme celle de bolinche.

Des contacts vont être pris avec Pêcheurs de Bretagne (qui a soutenu le label pour la bolinche) et l'OP Vendée qui aurait initié une démarche MSC sur la sardine de pélagique.

M. MORICE regrette la difficulté d'accès à ce marché pour certains navires.

M. PALLADIN indique que deux nouveaux marchés ont été ouverts en 2018 justement pour permettre à plus d'opérateurs d'exploiter cette ressource.

- ***Nouveau navires***

Le GPAT avance sur ses dossiers d'obtention de PME pour 4 nouveaux navires. La Saeml poursuivra son soutien à des investisseurs au travers de l'ASSIDEPA.

- ***Point sur les barèmes 2019***

Les barèmes 2019 ont été réévaluées de 1.5 % en deçà du taux de l'inflation.

- ***Projet d'extension du port***

Après la phase de concertation de l'été, le Département poursuit les études préliminaires (bathymétrie de l'entrée du port, relevé topographique de tout le port et de ses réseaux, état initial de l'environnement marin).

- ***Vidéo au Croisic (M. BERGERE)***

Nous avons découvert que le nombre de connexion sur la vidéo live du Croisic était limité à 8 (!).

Pour pallier à cette situation, nous avons souscrit un abonnement auprès d'une plateforme chargée de rediffuser en streaming ce flux vidéo en haute définition sans limite d'utilisateur.

- ***Navette Seiche du Croisic (M. BERGERE – M. LUBERT)***

Les mareyeurs rencontrent un problème avec l'heure d'arrivée de la navette du Croisic sachant que leurs expéditions de seiches et de langoustines doivent impérativement prendre la navette Barcelone de 10h30.

La criée va regarder comment faire en sorte de faire arriver la navette au plus tôt à LA Turballe. Un gain de temps est probable avec l'arrêt du déglaçage de la seiche pour la Ste Foro en semaine.

- ***Site de prévisions d'apport***

M. PALLADIN informe le Conseil que l'association des Directeurs de Criée est en train de finaliser un nouveau site de prévision d'apport qui sera mis à jour en continue par les criées (en fonction des déclarations des pêcheurs)

Une discussion s'engage sur ce sujet qui n'arrive pas à avancer depuis des années, pour la Turballe en particulier.

On peut espérer qu'à terme les criées puissent avoir accès au logbook pour offrir des prévisions d'apport fiables aux acheteurs.

Un appel à acheteur est lancé pour tester les fonctionnalités du site.

- ***Site WEB***

Dans les semaines à venir, les usagers pourront récupérer toutes leurs informations sur un seul site Web (celui de la vente). Les informations présentes sur l'extranet (factures et relevés) seront disponibles sur le site de la vente.

- ***Sonorisation de la vente pour les acheteurs à distance***

Dans les semaines à venir, les acheteurs à distance pourront entendre les commentaires du crieur pendant la vente.

- ***Longueur du tuyau de distribution de la glace***

Les pêcheurs font état d'un problème relatif à la longueur de ce tuyau en fonction des marées.

Une solution technique est à l'étude.

- ***Respect de l'ordre de livraison de glace.***

Il semble qu'un pêcheur n'ait pas respecté l'ordre de livraison de glace mis en place cet été pour pallier à la très forte demande et aux difficultés de distribution rencontrées.

Le conseil regrette ce type de comportement lorsque la majorité des pêcheurs jouent le jeu.

- ***Vente de thon 2019***

Le conseil est informé que la délivrance des licences thon 2019 sera subordonnée à la déclaration obligatoire des ventes sous les halles à marée.

- ***Situation du navire « Malouane »***

Depuis plus de 6 mois ce navire occupe une place dans le bassin Garlahy sans aucune activité de pêche.

Son propriétaire a cessé la pêche et cherche à vendre le navire qui gène le stationnement des autres bateaux.

Le port va donc émettre à son encontre des factures de redevance d'usage des quais selon le barème en vigueur depuis la date de fin de son activité sous criée.

- ***Propreté des caisses du Croisic***

Des cas de caisses sales sont signalées à la criée du Croisic. Ce point va être revu par M. PALLADIN, mais il arrive que certains pêcheurs se servent dans des piles de caisses sales sans attendre que la criée ne leur distribue les propres.

- ***Prises accessoires***

En réponse à une question des pêcheurs sur les prises accessoires de crustacés pour les chalutiers non détenteurs de la licence, M. PORCHER LABREUIL rappelle que la règle est toujours la même : la limite est de 10 % de poids de crustacés par rapport au poids total de la pêche réalisée.

- **Sécurité à bord des petites navires**

Pour faire suite à une question posée sur les balises de détresse individuelles M. PORCHER LABREUIL a apporté les informations suivantes :

Il est en effet proposé par la Commission centrale de sécurité (CCS) de la DAM à Paris de confirmer pour **janvier 2020** une **obligation d'emport d'un MOB (dispositif homme à la mer) lorsque les marins naviguent seuls** (et d'élargir les spécificités techniques de l'équipement autorisé).

Ce texte ne sera applicable que lorsqu'il sera passé au JO, ce qui devrait se faire fin 2018 ou début 2019.

La division 219 sera alors modifiée en conséquence pour une mise en oeuvre au 1er janvier 2020.

La réunion s'est achevée à 17h30.